



Erreur de jugement au prud'homme

Par **rb35**, le **14/04/2008** à **21:35**

je viens de perdre mon procès au prud'homme contre la grande distribution
"A TRAVAIL EGAL SALAIRE EGAL"j'avais un dossier en béton si bien que mon avocat à
laissé le soin à sa stagiaire de présenter mon dossier en conciliation et à laisser son
assistante plaider en audience.resultat debouté cet quoi cette justice de magouille.j'ai 25 ans
de boîte toujours en activité dans l'entreprise,j'avais 11 attestations d'employés qui
confirmaient que je faisais bien le même travail que mon collègue.je suis diplômé pas
lui,même contrat de travail,même denomination de poste,même coeficiant sur la fiche de paie
même ancienneté et il gagne 150 euros net de plus par mois .bien sur je fais appel.aider moi
svp

arrive t'il souvent qu'une decision prud'hommale soit debout" en appel?
si je gagne en appel,l'entreprise peut t'elle faire appel à son tour?

Par **kingross**, le **26/06/2008** à **23:05**

bjr ,moi aussi je suis dans le meme cas que vous aujourd'hui c'etait une surprise pour moi ,et une
cata prud'homale,avec des pieces et des justificatifs pour une discrimination salariale , et apres
plusieurs mois de delibération 3fois par 1mois et 1 ans de procedure le resultat est une cata...,
mais ce n'est pas la fin du monde une bataille perdue mais la guerre continue jusqu'a la fin (la
cours de cassation c'est il faut) c'est pour ça je vous conseille de continuer ,et il faut pas baisser les
bras et surtout quand on a raison . et il faut pas oublier que les juges de prud'hom c'est des (
salaries syndicats) comme nous. ils SONT PAS DES PRO,ILS connaissent pas vraiment le
code du travail et y'a des dossiers qui peuvent pas les traiter ,et ils se consacrent le plus pour

les licenciements ,donc le reste ils le zap ? pour cela il faut se baisser les bras il faut aller jusqu'au bout . bn courage a bientot